

## COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

### COMPTE RENDU DE REUNION SÉANCE DE LA CLE DU JEUDI 10 JUIN 2021 À CARNOULES À 10H00

Date de la convocation : Le 27 mai 2021

Nombre de représentants de la commission : 40  
Présents : 24  
Pouvoirs : 8  
Absents excusés : 5

L'an deux mille vingt et un le 10 juin, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant du Gapeau s'est réunie Salle Daumier, à Carnoules, pour sa séance.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

- *Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :*

Madame Véronique BACCINO – Conseil départemental du Var  
Monsieur Jean-Martin GUISIANO – Communauté d'agglomération Provence Verte  
Monsieur Philippe LAURERI – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau  
Monsieur Jean-Bernard KISTON - Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures  
Monsieur Christian DAVID - Communauté de communes Cœur du Var  
Monsieur Roger ANOT – Commune de Belgentier  
Monsieur Michel ARMANDI – Commune de Collobrières  
Madame Catherine ALTARE – Commune de Puget Ville  
Monsieur Ludovic ESTAMPE – Commune de Solliès-Toucas  
Monsieur Michel NOIROT – Commune de Solliès-Ville  
Monsieur Patrick MARTINELLI – Syndicat Mixte du Bassin versant du Gapeau

- *Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :*

Madame Marine RENARD –Chambre d'agriculture du Var  
Monsieur Olivier CAVALLO –Chambre de commerce et d'industrie du Var  
Madame Colette RICHARD –CIL « les résidents des quartiers Est de Hyères »  
Monsieur Franck CHAUVET –Fédération Hydraulique du Var  
Monsieur Louis FONTICELLI –Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
Madame Josette FAYS – Association Var Inondation Ecologisme  
Monsieur Daniel PEUVRIER – AVSANE  
Madame Mélanie KLOBB – CIL de la Vallée de Sauvebonne  
Monsieur Alain CATUREGLI – Syndicat Agricole et Horticole Hyères  
Madame Isabelle MAURY – Société du Canal de Provence

- *Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés :*

Madame Chantal REYNAUD – représentant la DDTM

Madame Sophie LASNIER – représentant de l'AERMC

Monsieur Michel NIVEAU – Représentant de l'OFB

POUVOIRS :

Monsieur François DE CANSON – Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur à Patrick MARTINELLI

Monsieur Eric GIRARDO - Métropole Toulon - Provence – Méditerranée à Christian DAVID

Madame Hélène VERDUYN - Communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume à Jean-Bernard KISTON

Monsieur Yves PALMIERI - Communauté de communes de la Vallée du Gapeau à Philippe LAURERI

Monsieur Christian OLLIVIER – Parc régional de la Sainte-Baume à Roger ANOT

Madame la directrice de la DREAL PACA à la DDTM du Var

Monsieur le délégué de l'ARS PACA à l'AERMC

Monsieur le directeur du parc national de Port-Cros à l'OFB

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Bernard MOUTTET - Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

Monsieur Fernand BRUN – Commune de Pignans

Madame la président de l'association UFC QUE CHOISIR

Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin Rhône méditerranée

Monsieur le délégué militaire départemental

Monsieur Vincent CHERY – représentant de la Préfecture

Madame Isabelle MONFORT – Métropole Toulon - Provence - Méditerranée

Monsieur Christian SIMON – Métropole Toulon - Provence – Méditerranée à Isabelle MONFORT

SECRETAIRE DE SEANCE :

A l'UNANIMITE : 24+ 8 voix pour, Monsieur Philippe LAURERI, est désigné en qualité de secrétaire de séance

**N°08-2021 : AVIS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU SUR LE SCHEMA DIRECTEUR  
D'AMENAGEMENT DE GESTION DES EAUX (S.D.A.G.E) - 2022-2027**

Le président expose :

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – S.A.G.E. – doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - S.D.A.G.E.- Rhône Méditerranée Corse.

Le S.D.A.G.E. constitue l'outil de planification de la politique de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin hydrographique Rhône-Méditerranée. Il fixe pour 6 ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de « bon état des eaux ». Le S.D.A.G.E. définit les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de l'eau permettant de concilier l'exercice des différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques et de la ressource.

Le projet de S.D.A.G.E. et son programme de mesures a été adopté par le Comité de Bassin le 25 septembre 2020. Le projet de S.D.A.G.E. et son programme de mesures est en consultation du 1<sup>er</sup> mars 2021 au 30 juin 2021.

Le courrier d'avis est annexé à la présente délibération.

Mme Sophie LASNIER présente la démarche d'élaboration du SDAGE 2022-2027 Rhône Méditerranée et l'objet de la consultation actuelle. L'élaboration a fait l'objet de nombreuses réunions locales afin d'élaborer les objectifs. A l'issue de ces réunions, l'objectif a été fixé à 64% des masses d'eau en bon état à l'horizon 2027. A la suite de la consultation préalable, le ministère a demandé à ce qu'un objectif de 68 % des masses puissent atteindre le bon état à la fin du SDAGE.

Mme Emilie DEHESDIN, SMBVG, présente les objectifs des masses d'eau du bassin versant ainsi que les principales modifications demandées. Un courrier a été envoyé par le Président aux membres de la CLE pour recueillir les différents avis à joindre à l'avis de la CLE. L'avis de la CLE doit être transmis avant le 30 juin 2021.

Mme Isabelle MONFORT donne lecture du projet de réponse de la Métropole Toulon Provence Méditerranée en accord avec le Parc National de Port Cros dans lequel il est demandé un ajustement de l'OF4 Renforcer la gouvernance locale de l'eau pour assurer une gestion intégrée des enjeux et de la disposition 4.4 « Promouvoir des périmètres de SAGE et de contrats de milieux ou de bassin versant au plus proche du terrain » et notamment le dernier point « rechercher la cohérence des périmètres d'intervention pour faciliter la mise en œuvre du document stratégique de façade (dès lors que les enjeux le justifient, l'extension en mer du périmètre des SAGE du littoral au minimum jusqu'au mille marin est fortement encouragée en l'absence d'autres gestionnaires) et des stratégies locales de gestion du risque d'inondation.

Mme Chantal REYNAUD indique que l'objectif de la marinisation des SAGE est d'avoir une structure de gouvernance identifiée et réfléchi sur la partie marine en lien avec le volet terrestre.

Mme Sophie LASNIER précise qu'elle comprend le risque dans la multiplicité des démarches mais la marinisation des SAGE est issue de textes réglementaires existants. Le SDAGE applique cette obligation réglementaire. De plus il faut distinguer l'outil SAGE, de l'outil de contractualisation qu'est le contrat de Baie.

M. Michel NIVEAU s'interroge sur l'articulation du SAGE avec le contrat de Baie.

Madame Chantal Reynaud indique que pour la continuité écologique, elle n'est pas favorable à identifier le Meige Pan et ses ouvrages. Les objectifs sur le Real Martin et le Gapeau sont déjà très conséquents au regard de ceux identifiés à l'échelle du département. Les objectifs du précédent SDAGE n'ayant pas encore été atteints avec des conséquences pour les propriétaires d'obligation d'effectuer les travaux de mise en conformité pour la continuité écologique (PV d'infraction).

Néanmoins, elle précise que cela risque d'impacter le financement de l'Agence de l'eau lorsque les masses d'eau ne sont pas prioritaires au titre de la continuité écologique. Il faut se poser la question de l'opportunité d'une réelle réalisation des travaux à l'horizon du SDAGE 2022-2027.

M. Patrick MARTINELLI précise que les actions sur la restauration des seuils, dont celles sur le Meige Pan, sont des actions portées par le SMBVG dans le cadre du PAPI (2021-2026).

M. Franck CHAUVET indique qu'il faut être prudent sur notre capacité d'intervention et sur l'impact de l'arasement. Il rappelle que l'EVP mentionnait une alimentation par les seuils des masses d'eau souterraines.

M. Louis FONTICELLI s'étonne que la masse d'eau du Gapeau de vigne fer à la mer dispose d'un objectif de bon état chimique reporté à 2039. Cet objectif lui semble très lointain.

Mme Sophie LASNIER précise que les objectifs ont été fixés en fonction de l'impact écologique et aussi en fonction des capacités techniques d'intervention.

Le Président propose que la CLE valide le Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux.

A noter que Mme Isabelle MONFORT et son pouvoir ainsi que M. Vincent CHERY n'ont pas pris part au vote.

**LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU,  
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**ADOpte L'AVIS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU SUR LE SCHEMA DIRECTEUR  
D'AMENAGEMENT DE GESTION DES EAUX 2022-2027**

**27 VOIX**

**POUR**

**1 CONTRE**

**4 ABSTENTIONS**

Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

**LE PRÉSIDENT**

**DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

Patrick MARTINELLI

Visa Préfecture du Var :  
Publication :

